

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY

## DECISION Nº16/1224

Le Directeur

**OBJET**: Délégation de signature à Madame Criselda HAUDEBOURG, Adjoint des Cadres Hospitaliers chargé des Affaires Médicales

Le Directeur,

VU la Loi nº 91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

**VU** la Loi 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

**VU** l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

DECIDE:

### Article 1

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Madame Criselda HAUDEBOURG, Adjoint des Cadres Hospitalier chargé des Affaires Médicales, à l'effet de signer :

- . les demandes de congés des praticiens,
- . les attestations,
- . les demandes de formation,
- . les courriers sans incidence financière
- . états de frais (frais de mission et frais de formation)

#### Article 2

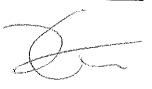
La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur

### **Article 3**

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Signature du mandataires

Criselda HAUDEBOURG





## Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 29 août 2016.

Fait à BONNEVAL, le 29 août 2016

**Philippe VILLENEUVE** 

Directeur

Destinataires :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance

- Trésorerie hospitallère

- DT28

Madama HALIDEROURG, ADCH DG/DAM

- D128
- Madame HAUDEBOURG, ADCH DG/DAM
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)

- Direction